

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE 63 000 VOLTS DE LA VALLÉE DE THÔNES

******* Les toutes dernières nouvelles**



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

ALIMENTATION ELECTRIQUE VALLEES DE THONES Réunion du 24 janvier 2005

A cette réunion, présidée par M. Rémi CARON, PREFET de la Haute Savoie, assistaient également :

M. Ph DERUMIGNY, Secrétaire Général de la Préfecture
M. J. P. AMOUDRY, Sénateur, Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de THONES,
M. P. CONTAT, président de la Communauté de Communes des Vallées de THONES, Maire de SAINT JEAN DE SIXT ,
M. L. CLUZEL, Maire Adjoint de LA GIETTAZ
M. Ch. DEROUSSIN, Maire de LA BALME DE THUY,
M. JB CHALLAMEL, Maire de THONES
M. G. FOURNIER, Maire des VILLARDS SUR THONES, accompagné de MM. J. VITTOZ, et Ch. PAILLY,
M. J. L. RICхарME, Maire de SERRAVAL,
Mme M. ZURECKI, Maire de DINGY SAINT CLAIR,
M. B CAULLIREAU, Maire du PETIT BORNAND LES GLIERES,
MM. G CHATEL et P PNICOLLET, Maires adjoints de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY,
M. C COMTE, Maire de LA CLUSAZ,
M. A PERILLAT AMEDE, Maire du GRAND BORNAND,
M. ALIBERT, Directeur du réseau de Transport d'Electricité/ SERAA, accompagné de M g. CLARET, Directeur de Projet
M. P PERILLAT MERCEROZ, Président du Conseil d'Administration régie de THONES
M. Th LONGCHAMP, Directeur de la Régie d'Electricité de THONES,
M. B VEROSEY, EDF Distribution Annecy
M. F. ROBERT, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement accompagné de M Y BERNARD
M. D MOREL, Direction Départementale de L'Equipement, SGRT
MM. J.P. DURAN, Chef du Bureau de l'Urbanisme de la Préfecture. accompagné de M E. ROISSÉ

EXCUSES :

M. le Maire d'ENTREMONT

M le Maire de MANIGOD

En introduction, M. LE PREFET, soulignant que le renforcement de l'alimentation électrique de la Régie de THONES est une nécessité, souhaite que la présente réunion puisse permettre de trouver un accord sur la solution qui devra être privilégiée.

M. AMOUDRY, sur la demande de M. le Préfet, présente un bref rappel de la situation existante et des différents projets étudiés depuis les années 1980, comme suite à une coupure de plusieurs heures, intervenue en plein hiver. Il souligne les forts enjeux du territoire desservi par la régie d'électricité et les contraintes de cette dernière. La Régie devrait être alimentée jusqu'à THONES par deux sources 63 KV se prolongeant par une seule ligne en antenne jusqu'à SAINT JEAN DE SIXT. Or la poche d'ANNECY faisant défaut, l'alimentation n'est assurée que par la seule ligne d'ALBERTVILLE qui présente de nombreuses insuffisances, et qui ne peut plus faire face au développement de la consommation.

M. ALIBERT présente la stratégie du RTE pour renforcer la capacité électrique de la Régie.

La première étape est liée au renforcement de l'alimentation électrique d'ANNECY et aux travaux connexes sur les postes de distribution, et plus particulièrement sur celui de Vignières, à partir duquel THONES sera alimenté. La création d'un nouveau poste 63 kV à MONTAGNY LES LANCHES permettra en effet à RTE d'accroître la puissance transitée jusqu'aux postes de distribution. Dans le prolongement, et conformément aux prescriptions techniques du Ministère de l'Industrie, résultant de la prise en compte des données de la tempête de 1999, RTE réalisera des travaux de sécurisation mécanique de la ligne Vignières THONES, qui permettront de renforcer la capacité de transport de la ligne. Celle-ci passera de 45 à 58 mW.

Cette solution sera opérationnelle à l'horizon 2007.

Toutefois, elle n'apporte toujours pas de 2^e source d'alimentation de secours pour le poste de St JEAN DE SIXT. Aujourd'hui, celle-ci serait à la charge du client, n'ayant pas de justification technico-économique avérée. Au demeurant, compte tenu des études consultations et autres instructions préalables, ce projet de ligne nouvelle se situe dans une perspective à long terme.

En réponse à une intervention de M AMOUDRY, soulignant que si la ligne dite du Borne n'est peut-être pas économiquement justifiée à ce jour, elle correspond pourtant bien à un besoin réel, M ALIBERT souligne que la justification technico économique repose sur un calcul intégrant notamment le coût des défaillances sur les ouvrages existants au regard du coût des ouvrages à construire. Compte tenu du développement de la consommation sur la zone de la Régie, la création d'une nouvelle ligne serait justifiée actuellement à l'horizon 2017-2020. Les évolutions constatées sur le secteur peuvent amener à réduire ce délai.

M. LONGCHAMP, au nom de la régie, confirme l'analyse du RTE. Il rappelle que le taux de développement de la consommation annuelle d'électricité sur son secteur d'intervention est supérieur à 5 %, alors que celui d'EDF n'est que de 2 %. A titre d'exemple des difficultés rencontrées, il souligne que la régie a de nouveau subi une coupure de son alimentation pendant 50 minutes le 20 janvier dernier.

M ALIBERT explicite les causes de cette coupure qui illustre parfaitement les difficultés d'alimentation de la Régie, aucune reprise totale ne pouvant intervenir immédiatement depuis Vignières, sans délestage préalable et donc manuel. Le temps nécessaire pour cette intervention explique le délai de 50 minutes pris pour reprendre l'alimentation de la régie.

M. LE PREFET sollicite les maires afin de connaître leurs avis concernant tant la remise à niveau de la ligne Vignières- THONES- SAINT JEAN DE SIXT que la création d'une ligne nouvelle.

M. DEROUSSIN rappelle la position du Conseil Municipal de LA BALME DE THUY qui s'est exprimé pour le report de l'enveloppe budgétaire des travaux de la ligne Vignières-THONES ST JEAN sur le plan de financement de la ligne ST PIERRE ST JEAN à créer.

M CHALLAMEL souligne l'intérêt de cette requête.

M. le Préfet relève qu'une telle proposition ne peut se concevoir que si la réalisation de la ligne par le Nord peut être suffisamment accélérée pour aboutir dans les mêmes délais que le renforcement de la ligne existante. Il souhaite également que les données environnementales du projet de sécurisation mécaniques soient précisées. En outre, il demande à RTE de s'engager fermement concernant la réalisation de la ligne de sécurisation par la vallée du Borne.

M. ALIBERT précise que les deux projets présentent des finalités et des enjeux financiers différents, puisque le coût du renforcement mécanique, évalué à 1,3 millions d'euros équivaut à 1/10 ème environ du coût de ligne souterraine projetée.

Au demeurant, il rappelle que RTE a une obligation réglementaire imposée par les pouvoirs publics de procéder à la sécurisation de la ligne existante.

En réponse à une demande de M. le Préfet, M ALIBERT explicite la nature des travaux de sécurisation mécanique des pylônes sur la ligne existante. D'une manière générale, l'emprise; la nappe, des pylônes ne sera pas modifiée. Ceux-ci seront uniquement renforcer par ajout de nouvelles cornières afin de permettre de tendre plus le câble, ce qui permettra d'augmenter la capacité de transport. Sur les 55 pylônes, 10 seulement devront être renforcés.

Sur proposition de M LE PREFET, M. ALIBERT organisera, en liaison avec les maires, une réunion de présentation des enjeux des travaux de confortement des pylônes.

M. LE PREFET demande à M ALIBERT de confirmer l'engagement de RTE de réaliser la ligne nouvelle, le moment venu, en explicitant les délais et les modalités techniques et financières.

M ALIBERT souligne qu'un tel engagement ne peut s'inscrire d'une part que dans le cadre du schéma directeur de développement des réseaux, révisé tous les 2 ans et identifiant les points faibles existants, et d'autre part est subordonné à une décision des collectivités territoriales concernées. RTE est en mesure de réaliser la ligne dès que le client le sollicitera en ce sens. .

M. LE PREFET insiste sur l'importance d'un engagement de RTE quant au constat de la nécessaire réalisation de la ligne nouvelle et à son mode d'intervention.

M. PERILLAT AMEDE, outre sa surprise sur les échéances des travaux, veut s'assurer que les éventuels dysfonctionnements de la ligne Albertville seront couverts par les solutions avancées par RTE.

M.ALIBERT rassure sur ce point M. le Maire du Grand-Bornand.

MM. CAULLIREAU, CHATEL et PNICOLLET, regrettent le manque de concertation dans le passé s'agissant du tracé de la ligne nouvelle et souhaitent à l'avenir être mieux associés.

M. RICCHARME souhaite qu'une vérification des câbles de la ligne Albertville soit effectuée par RTE.

M.ALIBERT s'engage sur ce point.

Mme ZURECKI souhaite des précisions sur les incidences des travaux engagés sur la ligne Vignières-Thones notamment par rapport au nombre et à la localisation des pylônes et considère que l'analyse économique développée par RTE pour la nouvelle ligne devrait être illustrée d'un rapport écrit améliorant la transparence et la compréhension de ce diagnostic.

M. CLUZEL s'étonne du basculement en manuel quand des coupures interviennent.

M. ALIBERT confirme que le remplacement des pylônes ne nécessite pas une DUP si aucune expropriation n'intervient mais seulement le dépôt d'un permis de construire ; il précise en outre que l'opération de sécurisation n'implique pas la création de pylônes supplémentaires.

La DRIRE n'a pas d'observation particulière à formuler sur le dossier tel que présenté par RTE.

M. AMOUDRY au terme du débat insiste sur trois points :

- la nécessité d'actualiser les besoins énergétiques en masse et de tracer les perspectives en passant commande sur ce point à M. LONGCHAMP ;
- l'engagement de RTE de venir présenter aux maires et aux conseils municipaux les incidences de la sécurisation de la ligne à partir de Vignières ;
- la nécessité d'une concertation étroite avec les élus pour la ligne St Pierre-St Jean de Sixt sachant que le débat sur les solutions souterraines est ouvert.

M. LE PREFET pour conclure la réunion souligne :

- qu'on ne peut que se féliciter au terme des discussions que l'ensemble des partenaires disposent désormais du même niveau d'information ;
- que l'Etat veillera afin de consolider le développement économique du secteur à ce que cette opération de renforcement de l'alimentation électrique puisse se faire et ce dans un esprit de concertation avec les élus et dans le respect de l'environnement ;
- que l'opération de sécurisation de la ligne à partir de Vignières lancée par RTE consolide déjà le développement économique du secteur ;
- que la nécessité d'un bouclage par St Pierre en Faucigny est reconnue par tous les partenaires et que le constat de cette nécessité doit être acté par RTE.

Avis du Conseil Municipal de LA BALME DE THUY sur cette affaire:

Le 28 décembre 1980, des pannes sur le réseau 63 000 volts de la Régie de Thônes provoquaient l'arrêt des remontées mécaniques de La Clusaz et Grand Bornand, mettant l'accent sur l'inexistence de secours électrique des stations des Aravis. A la suite de ces événements, une multitude de projets et des procédures controversées ont conduit R.T.E. à proposer la réalisation d'une sécurisation mécanique et d'une augmentation des capacités de transport électrique limité du réseau aérien existant Annecy le Vieux- St Jean de Sixt, tout en confirmant l'obligation de réaliser à terme un véritable renforcement - secours - sécurisation par la vallée du Borne.

Au delà de toute polémique, le conseil municipal de La Balme de Thuy tient à rappeler que :

- en plein 21ème siècle, à l'instar d'une conception et d'une pensée nouvelle de "*développement durable*", tout projet de réseau électrique haute tension doit s'attacher à réduire, voire à supprimer l'impact visuel des ouvrages électriques existants, à préserver les paysages et l'environnement dans les secteurs où des ouvrages sont à construire.

- dans nos régions de montagne, où les Plans de Prévention des Risques Naturels réalisés par la préfecture mettent en avant une multitude d'aléas climatiques, les réseaux électriques aériens Haute Tension, semblent bien vulnérables notamment aux risques naturels que sont les tremblements de terre, les coulées de boues, les avalanches, les tempêtes.

- la seule solution réaliste et en cohérence avec le "*développement durable*" est la réalisation de lignes haute tension 63 000 volts souterraines.